



Parties commune non terminées

Par Remi8

Bonjour,

Dans quelques jours je doit me présenter pour la livraison de mon appartement acheté en VEFA.

Pendant ce RDV je vérifierai l'intégralité de mon appartement et émettrait des réserves si nécessaires.
En revanche, il y a deux choses que je trouve louche :

- Les parties communes ne sont pas terminées et ne le seront surement pas lors de ce RDV.
- La 1^{ère} assemblée générale aura lieu quelques jours après ce RDV.

J'aimerais savoir si cette situation est normal.

Si vous avez des conseils sur ce que je doit faire ou non, je suis preneur.

Merci d'avance

Par ESP

Bonsoir

Intéressant..

[url=https://edito.selogerneuf.com/conseils-d-experts/acheter/logement-neuf-t-le-droit-d-emettre-des-reserves-sur-les-parties-communes-article-30806.html]https://edito.selogerneuf.com/conseils-d-experts/acheter/logement-neuf-t-le-droit-d-emettre-des-reserves-sur-les-parties-communes-article-30806.html[/url]